

**ASSOCIATION DES CENTRES EDUCATIFS ET DE SAUVEGARDE DES MINEURS  
ET JEUNES MAJEURS DE LOIR-ET-CHER**

Siège Social : 2, rue Sainte Anne - 41028 BLOIS Cedex

☎ 02.54.78.00.24

Déclarée le 20 avril 1982

N° W 411001941 PREFECTURE DE BLOIS

# CENTRE EDUCATIF ET SOCIAL SPECIALISE

## RAPPORT D'ACTIVITE 2020

SERVICE D'ACTION EDUCATIVE RENFORCEE

29-31, rue Duguay Trouin

CS 2914

41029 BLOIS Cedex

☎ 02.54.51.48.15

[cess@acesm.fr](mailto:cess@acesm.fr)

N° Siren 349 620 369 00083





# SOMMAIRE

P. 2	INTRODUCTION
P. 3	SERVICE AER
P. 3	- LE PERSONNEL DU SERVICE AER
P. 4	- LES MOUVEMENTS
P. 4	- TABLEAU DE BORD ANNUEL
P. 4	- LES ELEMENTS BUDGETAIRES
P. 5	- LES ARRETS DE TRAVAIL
P. 5	- LA FORMATION
P. 5	- LES JOURNEES D'ETUDES
P. 6	VIE DE SERVICE
P. 6	- LIEU D'IMPLANTATION
P. 6	- REUNIONS INSTITUTIONNELLES
P. 7	PRINCIPES D'INTERVENTION
P. 9	ACTIVITE
P. 11	- LES ADMISSIONS
P. 13	- LES SUIVIS
P. 18	- LES SORTIES
P. 20	INTERVENTION EDUCATIVE EN AER
P. 22	LE SERVICE A L'EPREUVE DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19
P. 23	CONCLUSION

# INTRODUCTION

Nous ne pouvons imaginer que nos pratiques, notre vie même seraient bousculées de cette manière. Qu'un virus remettrait en cause nos libertés d'aller et venir, nous imposerait ce que l'on nomme la distanciation sociale, les gestes barrières, le visage masqué.

Comme nous l'évoquons dans ce rapport d'activité les conséquences de cette crise sanitaire ont été importantes : à l'issue de la première période de confinement, nous avons réussi à maintenir l'activité du service tout en veillant à la protection des salariés. Nous avons été confrontés à une réalité qui nous a mis dans l'obligation d'arrêter la mise en place des supports éducatifs tels que les repas et les goûters avec les enfants et les actions collectives.

Nous n'avons pas pu tenir notre séminaire annuel et les salariés n'ont pas bénéficié de formation et de journées d'études comme les années précédentes.

Notre activité est restée importante malgré la situation sanitaire. La liste d'attente a baissé en nombre puisque moins de mesures nouvelles nous ont été adressées, mais les délais de prise en charge demeurent très longs et nous amènent à constater que les situations se dégradent entre temps. Dans le cadre du budget prévisionnel, nous avons de nouveau sollicité en 2021 comme en 2020, l'augmentation de la capacité d'accueil de ce service, les travailleurs sociaux des MDCS et les magistrats sollicitant particulièrement celui-ci.

Du fait de cette crise sanitaire, le service n'a pu mener à bien des actions collectives telles que pensées dans le projet de service. L'équipe a pu néanmoins être présente auprès des familles et des enfants et poursuivre un travail éducatif de qualité sans les supports habituels.

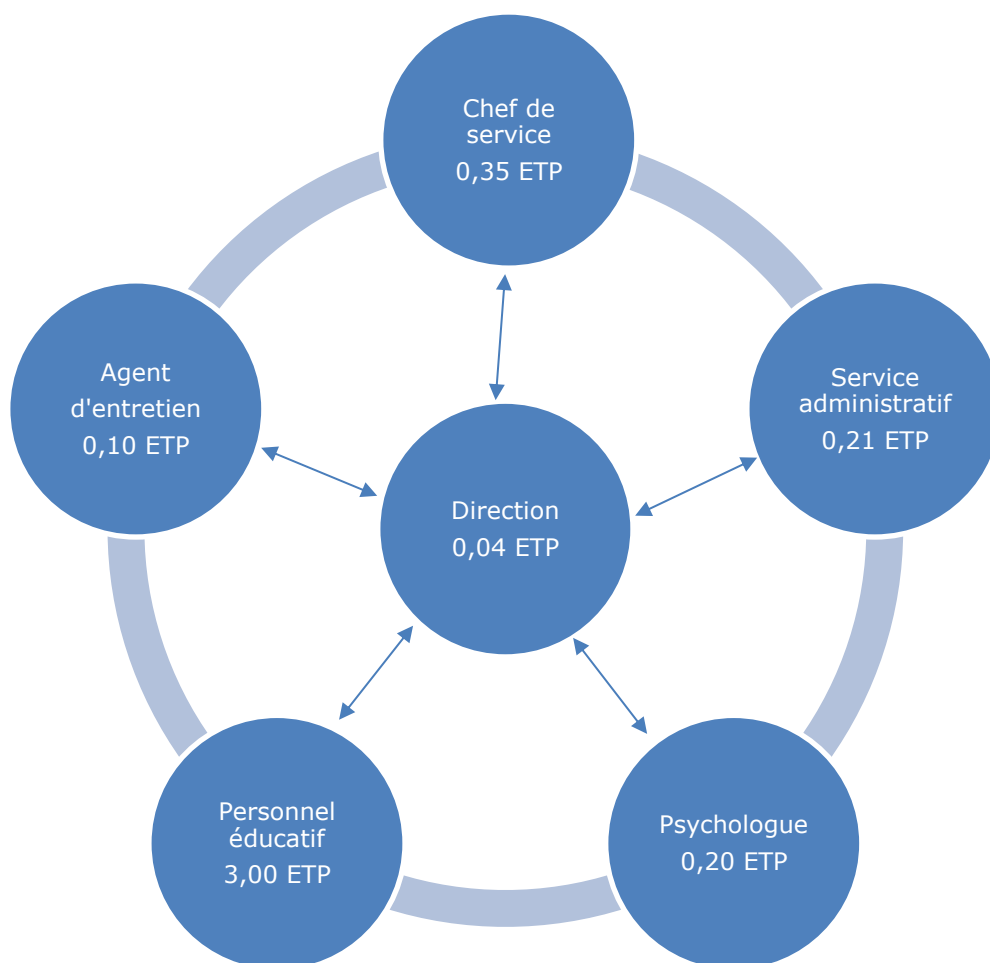
A travers les partenariats, le service AER démontre la pertinence des réponses qu'il peut apporter aux familles et aux enfants souvent dans des situations très problématiques et précaires.

# SERVICE AER

## LE PERSONNEL DU SERVICE AER

---

9 salariés au 31 décembre 2020



## LES MOUVEMENTS

---

Une éducatrice en arrêt maladie depuis le 04 septembre 2020 avec un remplacement en CDD à compter du 19 octobre 2020.

## TABLEAU DE BORD ANNUEL

---

Mesures AEMO-R	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
PRESENTS début du mois	20	20	19	22	21	22	18	20	17	17	13	17
ENTREES	2	2	3	0	1	0	2	0	0	0	4	0
SORTIES	2	3	0	1	0	4	0	3	0	4	0	0
PRESENTS fin du mois	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

Mesures AED-R	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
PRESENTS début du mois	9	7	9	8	8	8	13	13	13	13	19	16
ENTREES	0	2	3	0	0	5	0	0	2	6	0	0
SORTIES	2	0	4	0	0	0	0	0	2	0	3	2
PRESENTS fin du mois	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>14</b>

## LES ELEMENTS BUDGETAIRES

---

Le prix de journée pour l'année 2020 est de : **23,95€**

## LES ARRETS DE TRAVAIL

---

**137 Jours** concernant **2 personnes**

## LA FORMATION

---

### ❖ SEMINAIRE ANNUEL

Du fait de la situation sanitaire, le service n'a pas été en mesure d'organiser son séminaire.

### ❖ STAGIAIRE

#### Assistante de service social

- Mme G. B., étudiante Assistante de Service Social à l'I.R.F.S.S. TOURS stage du 18/11/2019 au 19/06/2020.

### ❖ PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES 2020

Les formations prévues n'ont pas été maintenues hormis la session recyclage « Sauveteur secouriste du travail » qui a concerné 7 salariés.

## LES JOURNEES D'ETUDES

---

Nous n'avons pu participer à aucune journée d'étude compte tenu de la situation sanitaire.

# VIE DU SERVICE

## LIEU D'IMPLANTATION

Le service AER est implanté au sein des locaux du Centre Educatif Social et Spécialisé, où sont présents le service AEMO/AED, le service Médiation Familiale et l'Espace de Rencontre Parents-Enfants.

Ce service dispose d'un bureau où se situent les 3 éducatrices.

Certains espaces sont mutualisés entre les différents services :

- Salles d'entretien et salle d'attente
- Salle de réunion et centre de documentation
- Reprographie

## REUNIONS INSTITUTIONNELLES

L'équipe organise deux réunions de synthèse par situation sur le temps de la mesure (9 mois). Une réunion d'équipe hebdomadaire permet d'évoquer les situations et de traiter des questions d'organisation et de fonctionnement.

L'équipe participe à la réunion de service mensuelle AEMO/AED – AER.

# PRINCIPES D'INTERVENTION

Notre intervention s'étend à l'ensemble du département du Loir-et-Cher. Le service d'A.E.R. demeure un service de milieu ouvert, intervenant du lundi au vendredi, en journée.

Les mesures ont pour objectif de maintenir le mineur dans son milieu naturel. La mesure A.E.R. à travers l'équipe pluridisciplinaire, apporte aide et conseils de façon intensive pour permettre de surmonter les difficultés rencontrées et travailler les problématiques.

Notre service dispose d'une capacité de 30 places : ces 30 places doivent être réparties sur la base de 15 mesures judiciaires et 15 mesures administratives, en référence à l'arrêté du 17 décembre 2015.

Dans le cadre de l'accompagnement des mineurs et de leurs familles aussi bien en AEMO-R qu'en AED-R, nous sommes confrontés à des situations qui nécessitent des interventions soutenues :

- Face à des parents particulièrement démunis et quand la situation nécessite de travailler concomitamment sur de multiples champs.
- A l'issue de certains placements dans l'accompagnement au retour au domicile familial.
- Auprès de grands adolescents mettant gravement à mal la construction de leur devenir.
- Lors de périodes de « crises » transitoires. L'AER est une mesure de mobilisation ou de remobilisation importante pour la cellule familiale.

Face à ces situations, le collectif se mobilise pour penser l'intervention, tandis que sur le terrain les éducatrices se relayent pour favoriser des interventions à un rythme plus important.

Toutefois, nous constatons un manque d'équipement de l'équipe pluridisciplinaire. Les situations confiées au service AER sont complexes et nécessitent un regard et une prise en charge clinique et médicale qui fait défaut actuellement pour l'équipe. En effet le temps de psychologue (0.20 ETP) ne permet pas d'accompagner ces familles en souffrance psychologique et de venir soutenir les éducateurs dans leur accompagnement éducatif au plus près de l'intimité des familles. Cette carence de pluridisciplinarité est d'autant plus préjudiciable que nous sommes régulièrement confrontés à des situations où la question d'une pathologie est présente et prégnante. L'appui d'un médecin psychiatre est également un manque pour analyser et éclairer les enjeux de la relation d'aide.



## LES TEMPS INFORMELS

L'intensité du travail mené au service AER nécessite des temps de prise en charge indispensables pour transmettre, informer et partager les observations que ce soit au sein de l'équipe AER qu'avec les partenaires. Si les échanges formels sont posés dans le cadre des réunions (synthèses avec les partenaires, informations au sein de l'équipe AER), les échanges informels sont tout aussi importants.

Les échanges avec les partenaires sont facilités par la possession d'un téléphone professionnel pour chacune des éducatrices, permettant d'être joignable plus facilement. Le téléphone professionnel facilite également la possibilité d'être en lien de façon plus réactive, notamment avec les adolescents.

## LE PARTENARIAT

### La mesure d'AER, une étape dans un parcours familial

Afin que la mesure éducative renforcée prenne tout son sens dans le parcours familial, il nous semble nécessaire que le lien avec les partenaires intervenant en amont et en aval soit important. La question du passage vers une AED ou une AEMO interroge la continuité entre les services. Cela doit permettre le passage sans rupture pour la famille. Dans le cadre de mesures adressées au CESS, nous les positionnons dès le renouvellement sur la liste d'attente, ce qui permet de limiter les ruptures de prise en charge. Dans le cadre des mesures confiées au service de l'A.I.D.A.P.H.I., les délais de prise en charge sont plus longs ce qui rend plus difficile les passages de relais.

# ACTIVITE

Avec le jeu des entrées et des sorties, ce sont **61** jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement éducatif renforcé entre le 1<sup>er</sup> Janvier et le 31 Décembre 2020. **27** AED, **34** AEMO, ce qui représente **32** familles suivies durant l'année 2020.

<b>32 admissions</b>	<b>30 sorties</b>
<b>18</b> en AED renforcées	<b>13</b> en AED renforcées
<b>14</b> en AEMO renforcées	<b>17</b> en AEMO renforcées

Sur l'ensemble de l'année, nous avons tenté de garder un équilibre entre AEMO-R (34) et AED-R (27). Nous ne sommes pas à une parité entre le judiciaire et l'administratif, cela peut s'expliquer en partie par des renouvellements exceptionnels de mesures AEMO-R au-delà des 18 mois pour des mineurs atteints de troubles psychologiques et pour lesquels une orientation vers des lieux de soins nécessite plus de temps.

Pour l'année 2020, le nombre de journées réalisées a été de **11 295** pour un prévisionnel de **10 950** représentant ainsi une activité de **103,15%**. L'activité est sensiblement à l'identique de l'année 2019.

Cette année a été particulière du fait du long arrêt maladie d'une éducatrice spécialisée. Nous avons pu la remplacer par une professionnelle, cet évènement a fragilisé la dynamique d'équipe. Cela est aussi venu perturber certaines familles qui ont dû faire connaissance avec une nouvelle éducatrice, leur demandant une mobilisation et une adaptation.

Le projet du service instituant la co-intervention a permis qu'il n'y ait pas d'interruption dans le suivi des mineurs. Cette continuité a essentiellement reposé sur les deux éducatrices permanentes de l'équipe.

## LA LISTE D'ATTENTE

En 2020 le problème de la liste d'attente, déjà soulevé l'an dernier, a perduré. Ce qui retarde la mise en œuvre de l'intervention éducative pour des situations évaluées comme les plus critiques. Selon les territoires, les pratiques sont différentes. Certaines MDCS continuent de faire remonter les besoins en transmettant de nouvelles mesures. D'autres n'alimentent plus le dispositif, ne trouvant pas pertinent de mettre en attente ces situations d'enfants où le danger est très prégnant.

**Au 31 décembre 2020, nous avons 50 mesures en attente concernant 22 familles (12 AED renforcées, 10 AEMO renforcées), soit +73 % de la capacité du service.**

Il est à noter que pour une majorité de mesures reçues, nous avons été amenés à prendre en charge des situations très dégradées.

La chronologie d'ouverture des dossiers a elle aussi été parfois contrariée, la priorité ayant été donnée à maintenir autant que possible une parité entre AEMO et AED (15/15). D'autre part, des situations d'une extrême précarité où l'évolution des enfants est malmenée voire compromise ont été ouvertes en priorité après néanmoins un délai d'attente.

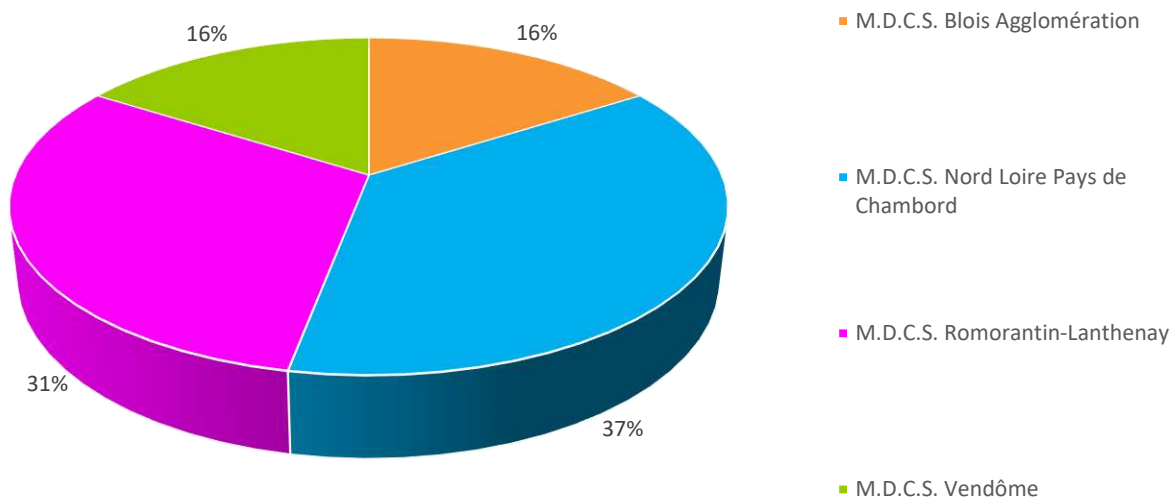
Moins de mesures nous ont été adressées cette année, ce qui fait baisser notre liste d'attente en nombre, mais les délais de prise en charge demeurent très longs (plus d'un an d'attente). Les délais d'attente pour le début de l'intervention éducative ont continué de s'allonger en 2020, pouvant dépasser les 15 mois d'attente. Cette situation nous amène à découvrir des situations très dégradées. Certaines mesures AED-R n'ont pu s'ouvrir faute d'adhésion des parents après cette longue attente. Début janvier 2021, nous avons encore une mesure AED-R en attente du mois d'août 2019 sur le territoire de Vendôme.

## LES ADMISSIONS

Durant l'année 2018, **32 mineurs** ont fait l'objet d'une admission dans notre service, 18 AED-R, 14 AEMO-R.

## LES PRESCRIPTEURS

Répartition des mesures AER



Durant l'année 2020, 32 mineurs ont fait l'objet d'une admission dans notre service, 13 filles et 19 garçons.

Nous n'avons pas ouvert de nouvelles mesures sur le territoire de Contres. Les années précédentes notre activité était beaucoup centrée sur le sud du département. En 2020, nous rétablissons un équilibre territorial avec l'ouverture de mesures sur le nord du Loir et Cher.

La co-intervention proposée par l'équipe AER permet d'offrir un espace de parole et d'accompagnement différencié entre les membres d'une même famille et ainsi de pouvoir répondre au plus près des besoins de l'adolescent.

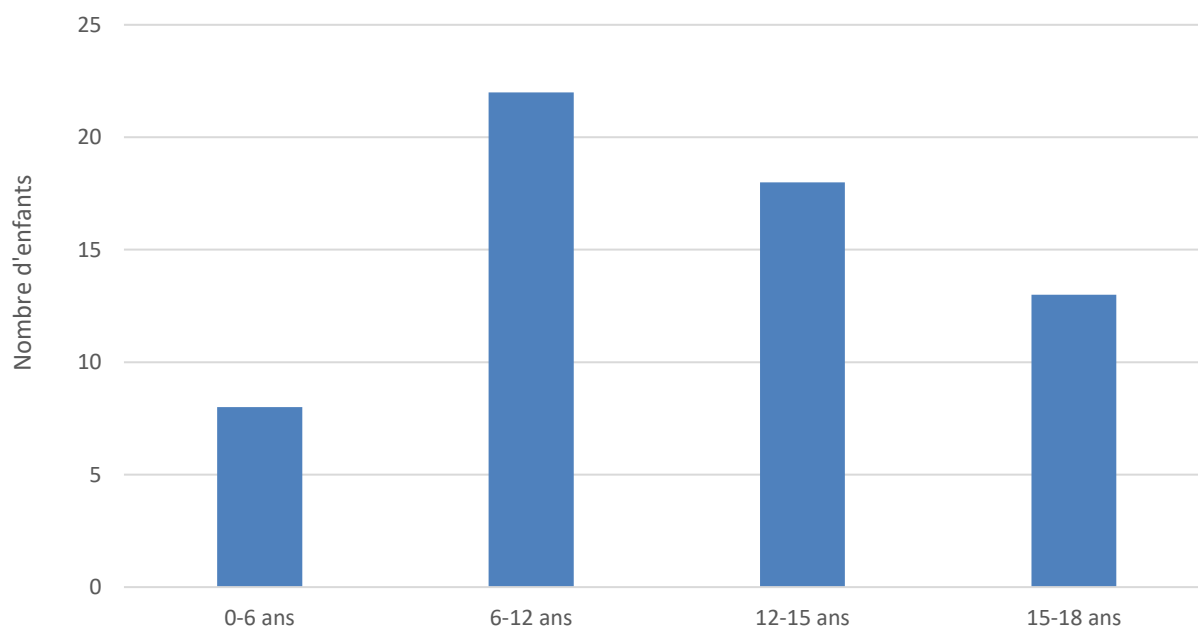
Nous avons pu soutenir des prises en charge thérapeutiques en assurant l'accompagnement physique du mineur et son parent. Cet accompagnement a pu être également proposé à certains parents. Ce travail sur l'histoire personnelle et sur sa mise en sens est maniée avec prudence du fait de notre intervention délimitée dans le temps. Nous sommes attentifs à pouvoir organiser des relais après l'AER.

Nous avons mené 7 interventions après des mesures de placement, dont 6 suite à un DAPP. Nous observons parfois une logique de dispositif et moins une logique de parcours. Certains enfants ont connu un placement extrafamilial, puis un DAPP, puis une AER, puis une AEMO en changeant de service et en vivant des délais d'attente entre chaque prise en charge.

## LES SUIVIS

**61 mineurs** ont été suivis par le service AER du 1/01/2020 au 31/12/2020, avec une répartition entre les garçons et les filles de 25 filles et 36 garçons.

### **L'âge des mineurs suivis se répartit comme suit :**



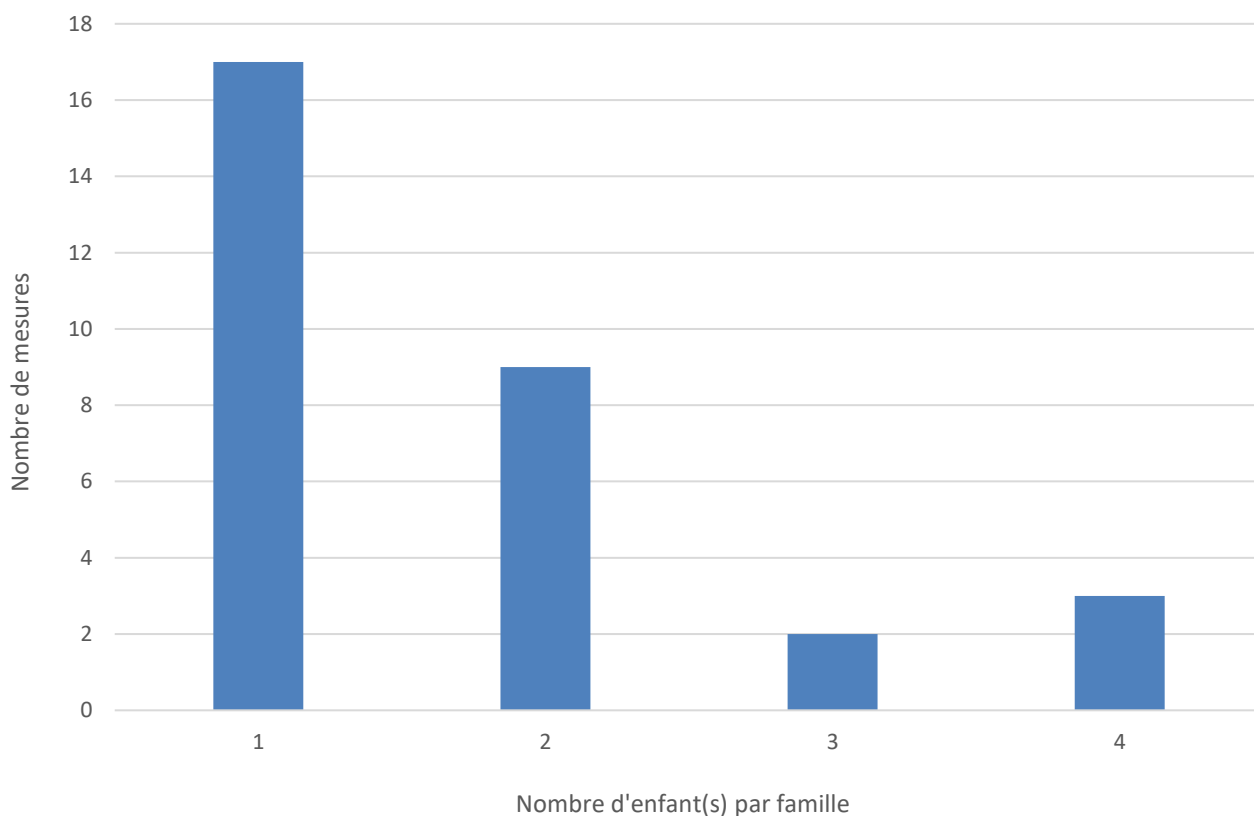
Les enfants en âge d'être scolarisés au collège représentent + de 30 % de l'ensemble des enfants suivis. Cette année, la part des enfants scolarisés à l'école primaire représente 36% des suivis, soit le pourcentage le plus important. Nous avons quelques enfants entre 0-6 ans, mais l'AER est très peu sollicitée pour des enfants en bas âge.

Parmi la tranche d'âge des 15- 18 ans, nous avons dû accompagner plusieurs adolescents en rupture de scolarité ou de projet d'insertion. Le dispositif AER permet une mobilisation et des accompagnements relayés par trois éducatrices pour une même famille. Cette réactivité permet d'ajuster l'intervention éducative en fonction de la situation du jeune et sa famille.

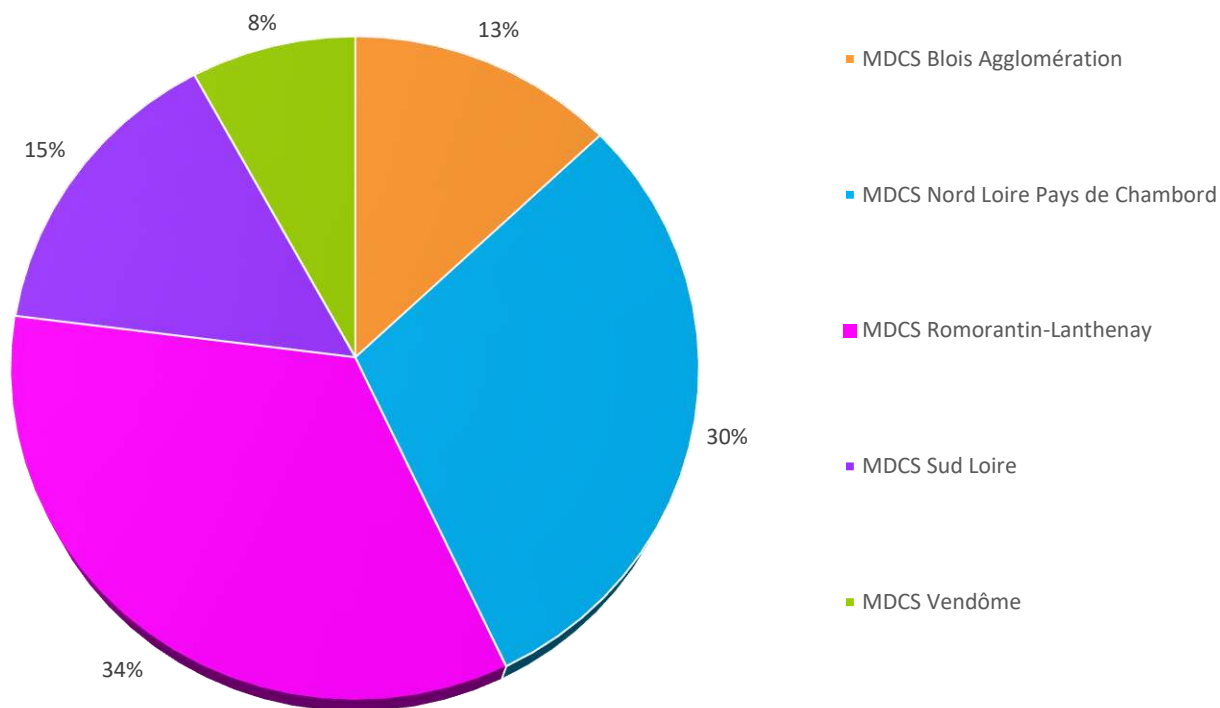
Comme l'indique la convention passée entre le département du Loir et Cher, la PJJ et l'ACESM, nous veillons à respecter un équilibre entre les mesures judiciaires et les mesures administratives. Cet objectif a été partiellement atteint en 2020 avec **27** mesures administratives et **34** mesures judiciaires.

Les 61 mineurs, pris en charge par le service, représentent 36 familles accompagnées par l'équipe AER. Cela donne une moyenne de **1,69** mineurs suivis par famille.

### **Composition des fratries :**



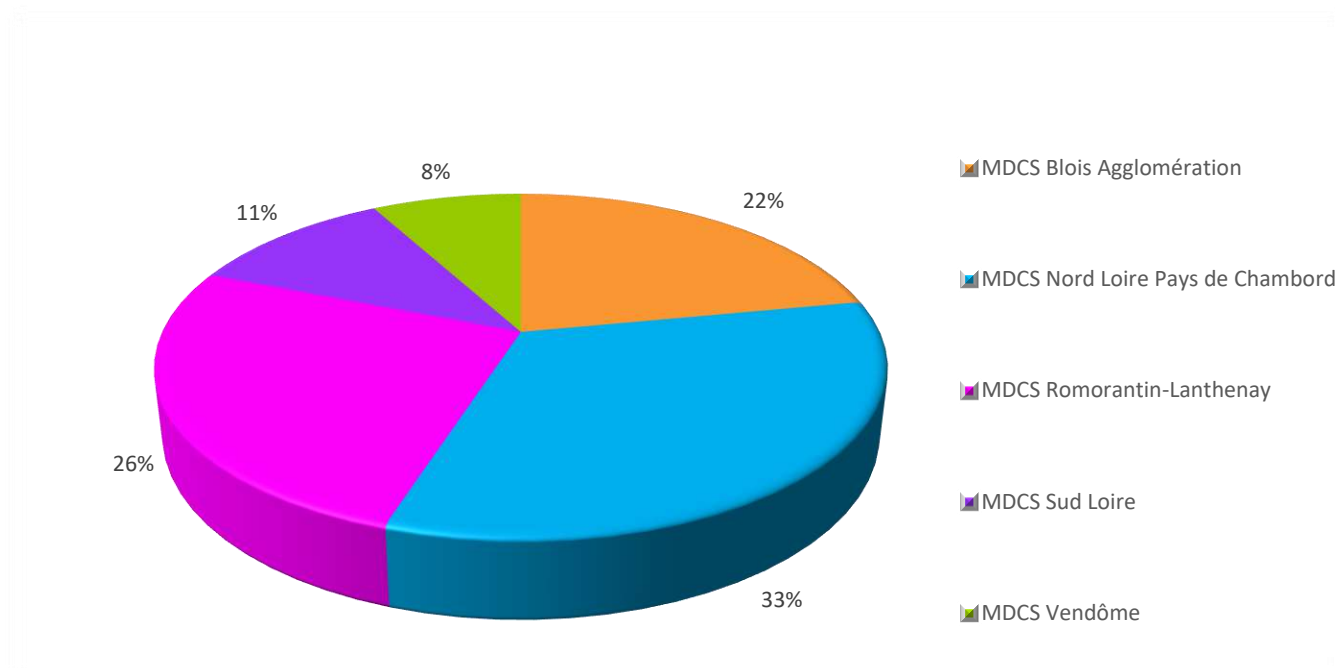
### Répartition des mesures suivies par territoire :



En 2020, nous sommes intervenus sur l'ensemble du département. Notre activité s'est concentrée sur Blois et le sud du Loir et Cher (64% de notre activité). En 2021 nous devrions trouver plus d'équilibre entre le nord et le sud avec de nouvelles mesures à débiter sur les territoires de Vendôme et Nord Loire Pays de Chambord.

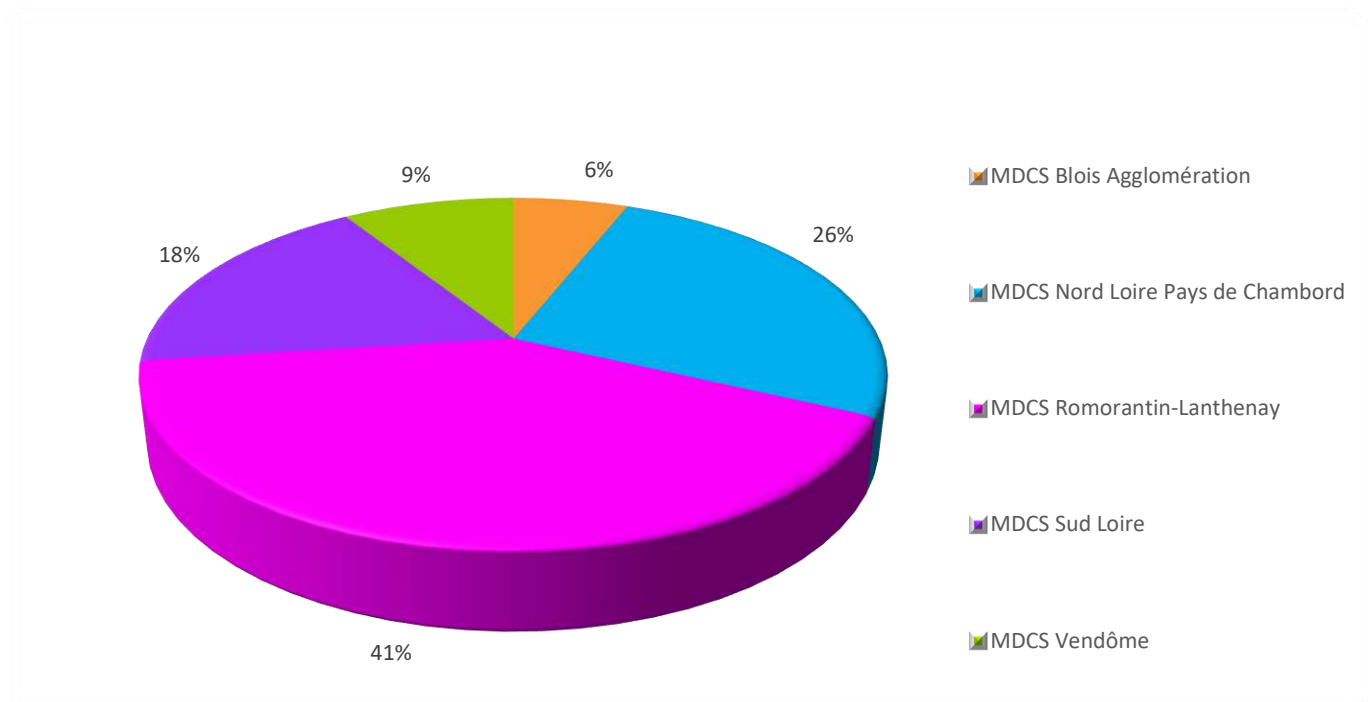


### La répartition des 27 mesures AED Renforcées suivies par secteur :



Notre intervention est plus concentrée sur les MDCS du sud du département et sur Blois. Les nouvelles mesures sur le nord du Loir et Cher viennent équilibrer notre intervention sur l'ensemble du département.

**La répartition des 34 mesures AEMO Renforcées suivies par secteur :**

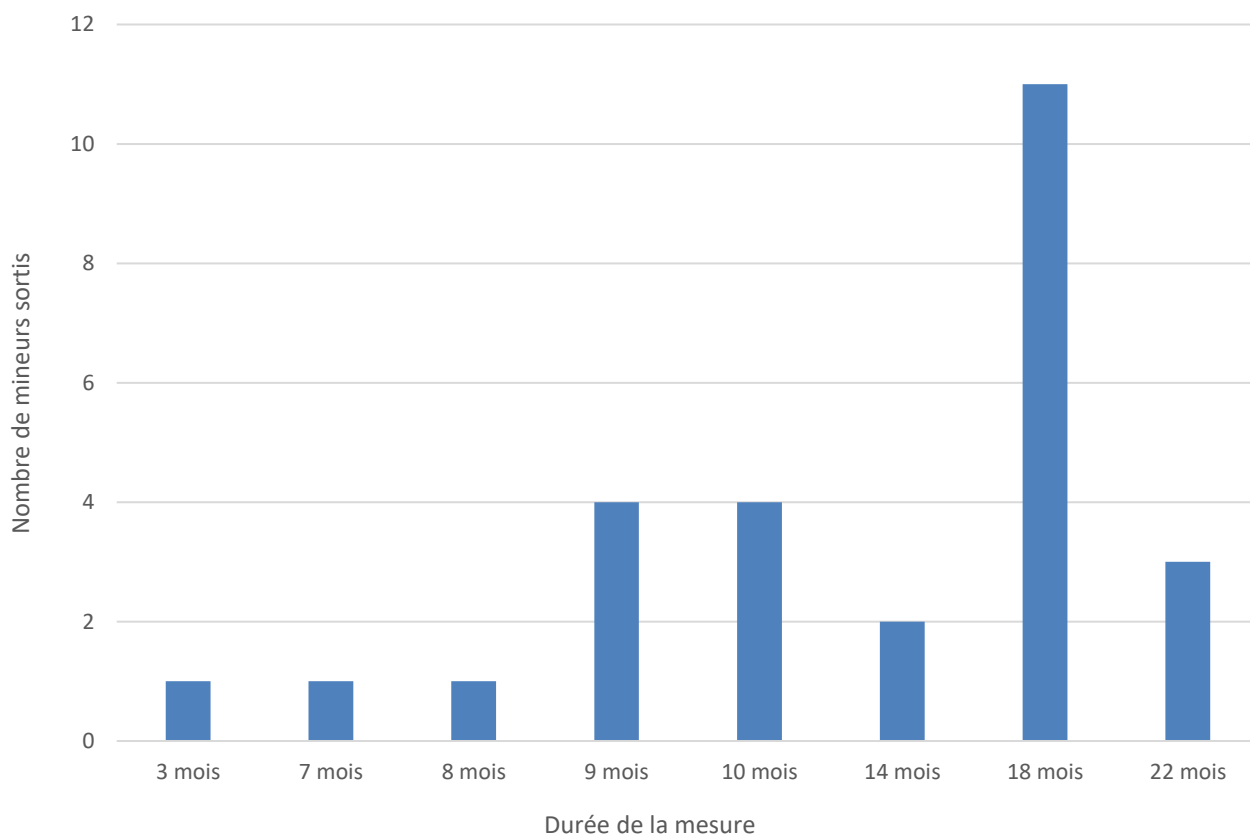


Nous avons exercé des mesures judiciaires sur l'ensemble du territoire avec une part plus importante sur la MDCS de Romorantin-Lanthenay. Le secteur de Blois est sous représenté au prorata de la densité de la population.

## LES SORTIES

**30** mineurs sont sortis du dispositif AER en 2020. Cela représente le renouvellement de la totalité de la capacité du service (30) : **13** fin d'AED-R pour **17** fin d'AEMO-R en 2020 ; soit 18 garçons et 12 filles.

### Durée des mesures sorties en 2020 :



Malgré les situations de grand danger des enfants confiés au service AER, on note que tous les enfants ne bénéficient pas d'un renouvellement à échéance des 9 premiers mois de prise en charge, l'intervention intensive et courte a suffi. Toutefois, la grande majorité nécessite de poursuivre le soutien éducatif renforcé au-delà des 9 mois de la première mesure. De façon exceptionnelle, nous avons pu mener des mesures dépassant les 18 mois (une mesure de 9 mois pouvant être renouvelée une seule fois). Ce sont les magistrats qui ont estimé opportun un temps d'accompagnement plus long pour quelques mineurs.

**L'équipe, après six ans de pratique, pense qu'il serait plus opportun d'allonger la durée des mesures à 1 an renouvelable une fois. Cette temporalité permettrait de moins devoir orienter les mesures en fin de prise en charge AER vers d'autres dispositifs de protection de l'enfance.**

#### **Les suites après l'AER :**

- 10 fin de prise en charge AED-R pour 6 familles
- 1 main levée d'AEMO-R
- 4 dessaisissements
- 2 majorité
- 7 AEMO pour 3 familles
- 1 placement en famille d'accueil
- 4 placements en établissement

Il y a eu 6 mineurs placés qui étaient accompagnés par l'équipe AER en 2020. Cela a concerné 3 familles

- 1 mineur au SAU
- 1 mineur au DAPP
- 3 mineurs à la Merisaie
- 1 mineur en famille d'accueil

# INTERVENTION EDUCATIVE EN AER

La mise en œuvre de nos missions se répartit en trois axes d'interventions :

- Le suivi se fait sous forme d'entretiens familiaux et d'entretiens individuels, d'accompagnements, si nécessaire, vers les administrations et services intervenant dans la situation.
- Le partenariat avec l'ensemble des intervenants permet un travail de concertation et de coordination.
- Les différentes fonctions de l'établissement sont sollicitées en fonction des axes de travail définis lors des réunions de synthèse et/ou besoin dans la situation (entretien de reprise suite à une information préoccupante, entretien de recadrage). Néanmoins, nous ne pouvons pas satisfaire tous les besoins en matière d'accompagnement des familles vers le soin notamment avec le temps trop restreint de la psychologue (0,20 ETP) et l'absence de temps de psychiatre en réunion.

L'accompagnement éducatif prend appui sur la reconnaissance des compétences parentales existantes ainsi que sur l'adhésion et la collaboration autant que faire se peut de la famille. Il apporte son conseil pour que les parents exercent leur fonction parentale à partir de leurs droits et devoirs liés à leur autorité parentale. Il les soutient pour qu'ils développent leurs compétences dans la prise en charge quotidienne de leur enfant afin de prévenir ou faire cesser la situation de danger. Il aide les parents à mieux comprendre la situation, les difficultés rencontrées, afin qu'ils se mobilisent et mettent en place toutes les démarches nécessaires pour y remédier. Enfin, il soutient aussi l'enfant dans les difficultés qu'il rencontre. Des temps d'accompagnement hors du domicile familial sont souvent proposés.

## **MISE EN ŒUVRE DU TRAVAIL D'ÉQUIPE**

Nous sommes partis du postulat de la nécessité d'intervenir en binôme éducatif pour nos interventions à domicile. C'est la première spécificité de notre service.

Nous avons systématisé nos interventions à deux regards éducatifs pour les familles avec une fratrie avec un système de co-référence auprès de chacun des mineurs.

Concernant les familles avec un seul enfant, nous intervenons auprès d'un des parents pour travailler un aspect spécifique (co-intervention) au-delà de la connaissance partagée par le récit de l'éducateur référent : (travail individualisé d'élaboration sur la posture parentale ou l'accompagnement vers des soins de l'un des adultes.). Ainsi, chaque éducatrice a en charge 10 enfants dans le cadre du suivi en référence et 5 situations en moyenne en co-référence sur l'ensemble du Loir et Cher. En conséquence, dans une même famille, nous sommes amenés à différencier les modalités d'intervention au regard des besoins repérés pour les familles.

La co-intervention est déterminée avec un objectif de travail à atteindre, lors de la première réunion de synthèse, c'est-à-dire dans les deux mois qui suivent le début de mesure. L'apport de regards différents permet un ajustement des analyses. La co-intervention est mise en place du fait de résistances, de difficultés récurrentes de certaines familles ou de la multiplicité des intervenants (T.I.S.F, P.M.I, mesures d'accompagnements budgétaires).

Notre fonctionnement actuel contribue à multiplier les espaces pour les familles dans un délai relativement court (9 mois à 18 mois).

L'intervention co-éducative permet aussi de partager plus facilement la question de la responsabilité. En effet, l'intensité du renforcé amène l'éducateur à être auprès des familles avec un risque non négligeable d'être « pris » dans le système familial. La co-intervention, en rompant la relation duelle permet d'éviter cet écueil. L'éducateur doit rendre compte de chacune de ses interventions auprès de son collègue afin de maintenir la cohérence des interventions. Aussi, les observations constatées par l'un peuvent être confirmées, nuancées voir infirmées par le collègue ce qui oblige à des réajustements permanents de l'éducateur et donne l'occasion d'accompagner au mieux les familles. Pour ce faire, cela nécessite une multiplicité de temps informels au bureau, par téléphone lors des interventions, en extérieur ou par écrit. Cela impose également des temps communs dans la famille pour recentrer et partager le travail de deux intervenants. La famille doit pouvoir éprouver et mettre en sens cette double intervention pour n'en faire qu'une.

L'intensité de nos interventions a des effets intéressants sur les différents membres de la famille car nous allons chercher leurs potentiels (compétences) sur des champs bien spécifiques. Ainsi, nous leur adressons un message positif, une marque d'intérêt. Par ailleurs, la mobilisation tenue de façon hebdomadaire voire pluri-hebdomadaire demande pour certaines familles une capacité d'arrêt, une forte mobilisation.

Tout ce travail est possible car notre service est composé d'une petite équipe avec des moyens humains adaptés au vu du nombre de mesures imparties.

# LE SERVICE A L'ÉPREUVE DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19

Tout d'abord, cette crise est venue impacter chacun d'entre nous, mettant les professionnels et les familles sur un pied d'égalité face au virus. Il n'y a pas de position de « savant » ou dominante face à cette épreuve, ce qui nous met dans l'obligation de cheminer et de faire société ensemble. Durant cette année très particulière, nous avons, avec les enfants et leur famille, dû nous adapter et assurer une continuité de l'accompagnement éducatif, les plus démunis et les plus fragiles ayant encore plus besoin d'aide et de soutien. Notre service a pu aider à apaiser les angoisses, soutenir la continuité pédagogique pour les enfants avec les établissements scolaires, veiller à rompre l'isolement de certains enfants et veiller à la protection des mineurs déjà exposés à d'autres difficultés au sein de leur famille.

Lors du premier confinement, les salariés ont également été confinés (télétravail) à leur domicile. Le service a organisé une permanence éducative au service et chaque professionnel a maintenu un lien avec les familles et les partenaires par le biais de contacts téléphoniques. Quelques visites ont pu être réalisées lorsque la situation de l'enfant l'imposait. Un très étroit partenariat a été maintenu avec le tribunal pour enfants pour assurer la continuité des prises en charge et la prise de décision des magistrats.

Durant cette période, plusieurs professionnels du CESS ont pu venir en soutien et compléter les équipes des structures d'hébergement de l'ACESM. Là encore la solidarité et l'implication de tous dans nos missions de protection de l'enfance ne sont plus à prouver mais ont pu être éprouvées. L'Association a garanti le maintien de salaire de tous les professionnels et nous avons pu mettre en place des organisations à la carte en fonction de la situation singulière de chaque salarié (télétravail, présentiel, Visio...).

Puis avec le déconfinement, nous avons pu reprendre nos activités quasi à la normale en respectant les mesures barrières en arrêtant les actions collectives et en suspendant la possibilité de déjeuner ou goûter avec les enfants suivis. Ces mesures de précaution ont permis de maintenir notre activité et de protéger les salariés. Toutefois elles sont venues impacter le travail auprès des enfants en limitant les supports éducatifs et notamment la possibilité de les rencontrer seul(s) en dehors du domicile familial.

Puis le service, au gré des annonces gouvernementales et ministérielles, a continuellement ajusté son organisation pour assurer la continuité du service et ce avec la gestion des cas contacts.

Pour l'AER, les actions collectives ont été suspendues, ce qui est venu impacter le projet de service qui s'articule sur trois axes :

- Le travail en visite à domicile
- La co-intervention
- les actions collectives

Les aménagements liés à la crise sanitaire ont permis de maintenir le travail éducatif renforcé pour les mineurs confiés au service, mais sans pouvoir se servir du support des actions collectives. Nous espérons pouvoir retrouver une activité à la normale en 2021.

Le rapport d'activité est l'occasion de souligner l'engagement et la responsabilité de tous les professionnels du service qui durant cette pandémie font preuve de solidarité, d'inventivité et d'un grand professionnalisme. Qu'ils en soient remerciés.

# CONCLUSION

Le démarrage de l'année 2021 se déroule sur les mêmes perspectives en ce qui concerne les effets de la crise sanitaire.

Nous sommes très attentifs au maintien de conditions de travail correctes et à la nécessaire mise en œuvre de nos missions.

Les projets se construisent, de nouvelles perspectives se profilent autour de l'organisation du service et auront comme effet des mouvements de personnel au sein du CESS.

Une nouvelle fois, il est important de rappeler l'engagement des différents professionnels qui ont su malgré les angoisses et la fatigue générée par la COVID-19 être présents auprès des familles et des enfants, très attentifs aux difficultés et aux conséquences générées par cette crise sanitaire.

Qu'ils en soient tous remerciés.

*« Tel est le chemin éternel de l'humanisme : comment l'homme a cherché à se construire, à grandir, entrelacé avec ses comparses, pour grandir le tout, et non seulement lui-même, pour donner droit de cité à l'éthique, et ni plus ni moins aux hommes. Quand la civilisation n'est pas soin, elle n'est rien ».*

*Cynthia FLEURY (philosophe et psychanalyste)*